Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260410-2026_23-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 10 Avril à 20:00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusée : Mme CARRASCO Léa, a donné procuration à Mme LADOIRE Angéline

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAPPÉ Corinne

2026/23 – Lotissement du Couronnel - Pavillon 4 - Présentation du devis de travaux sur toiture

M. le Maire explique que la dernière intempérie a révélé une fuite sur la toiture du pavillon 4, décelée au niveau de la tête de cheminée. Des travaux de création d'une corniche en béton armé sont nécessaires et pour cela, M. le Maire a demandé un devis auprès de l'entreprise de maçonnerie Guillaume, située à Cherrueix.

Le devis est d'un montant de 2430€ HT, soit 2916€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Guillaume, située à Cherrueix, d'un montant de 2430€ HT, soit 2916€ TTC.

- Demande à M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour mettre en place la réalisation des travaux et effectuer le règlement.

- Inscrit la dépense en section investissement au budget 2026.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

MAIRIE DE ST-MARCAN 35120 ILLE ET VILAINE